



L'ORDRE HOSPITALIER AVEC YANJI – CHINE

LES FRERES. La réflexion sur la présence de l'Ordre Hospitalier en Chine a commencé en 1998, quand nous avons relevé le défi de notre universalité, de notre désir de servir tous les hommes et d'entrer dans le troisième millénaire en établissant une œuvre de saint Jean de Dieu en Chine.

Cette réflexion fut corroborée par la décision prise par le LXV Chapitre Général de l'Ordre, tenu à Grenade en 2000, d'appuyer solidairement le projet d'ouvrir en Chine un service d'accueil et d'accompagnement pour les malades en phase terminale (Hospice).

La Province de Corée (à l'époque Vice-Province), chargée de promouvoir le projet au nom de l'Ordre, envoya un Frère et un Collaborateur laïc en Chine le 2 novembre 2001. C'est ainsi qu'a commencé la présence de l'Ordre Hospitalier de saint Jean de Dieu à Yanji.

Il s'ensuivit une période d'études sur le terrain, de contacts et de négociations qui déboucha sur la création de la Corporation de l'Hospice de Yanbian le 13 juin 2003. Il s'agit là d'un consortium entre le *Yanbian Second People's Hospital* de Yanji, Chine et l'hôpital saint Jean de Dieu de Kwangju, Corée.

L'Hospice est un service médical moderne doté de 17 lits pour les malades atteints de cancer en phase terminale. 36 personnes, religieux et laïcs, assurent, entre autres, la thérapie familiale, les soins à domicile, la prise en charge de patients non hospitalisés...



NOUS AVONS BESOIN: 538.402 €

LE PROJET: mise en place d'un service pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à l'Hospice Yambian de Yanji (Chine). La ville de Yanji compte quelque 500 000 habitants. La population atteinte de démence sénile (maladie d'Alzheimer) s'élève à 3 200 personnes (environ 5% des plus de 60 ans).

Il n'existe aucun service médical et professionnel dans la zone de Yanbian, si l'on exclut un centre géré par le gouvernement local où on se contente de garder les malades avec un personnel très réduit et des tours de travail éreintants.

Ces malades, compte tenu des soins spéciaux dont ils ont besoin, ne sont pas acceptés dans les centres de santé mentale, si bien que la plupart d'entre eux restent chez eux avec leurs enfants et font parfois appel à des infirmiers, si leurs moyens économiques le leur permettent.

Nombreux sont les habitants de Yanbian qui partent travailler à l'étranger pour améliorer leur qualité de vie, tant et si bien que beaucoup de familles sont séparées. De surcroît, la législation chinoise n'autorisant qu'un seul enfant par famille, il est de plus en plus difficile de trouver des familles prêtes à prendre en charge leurs parents dépendants. Dès lors, la seule solution possible consiste à envoyer ces personnes dans des centres qui n'ont ni l'expérience, ni les moyens nécessaires pour assurer les soins et/ou les programmes de réhabilitation et de socialisation dont elles auraient besoin.

C'est pourquoi le Chapitre Provincial de la Province de Corée a décidé en 2010 de doter l'Hospice d'une unité complémentaire d'hospitalisation de 23 lits, avec les espaces et les services nécessaires, à l'instar d'autres centres de l'Ordre. En outre, la Province se propose d'assurer des soins holistiques et de veiller à la formation du personnel nécessaire.

Si loins de nous et
a la fois Si proches



UFFICIO MISSIONI E COOPERAZIONE INTERNAZIONALE
Ordine Ospedaliero di San Giovanni di Dio
Via della Nocetta, 263— 00164ROMA (Italia)
E-mail: cooperazione ohsj.org



Pour les versements : Curia Generalizia Fatebenefratelli. Intesa Sanpaolo-AG.4825-Roma C.C. 056239740181 ABI 03069, CAB 05069, CIN V IBAN IT05 V030 6905 0690 5623 9740 181 SWIFT BCI-TITMM700



L'ORDRE HOSPITALIER AVEC YANJI – CHINE



UFFICIO MISSIONI E COOPERAZIONE
INTERNAZIONALE

Ordine Ospedaliero di San Giovanni di Dio
Via della Nocetta, 263— 00164ROMA (Italia)
E-mail: cooperazione ohsj.org



Si loins de nous et
a la fois Si proches